

QUESTION D'ACTUALITE

A MONSIEUR LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Groupe socialiste, écologiste et républicain

Michèle PILOT, vice-présidente déléguée aux ressources humaines
Conseillère départementale du canton de Toul

Prise en charge des urgences

Monsieur le Préfet,

Madame la ministre de la santé, madame Marisol Touraine, a été destinataire cet été du rapport Grall qui s'attache à la question délicate des services d'urgences.

Un des axes du rapport encourage la création d'un réseau territorial de prise en charge des urgences. Il est préconisé de revisiter le niveau de prise en charge des urgences avec, d'une part, des services et des antennes d'urgence et, d'autre part, en labellisant des centres de soins non programmés.

La question de la territorialisation abordée dans ce rapport n'est pas sans soulever des inquiétudes. Ainsi, pour ce qui concerne les grandes zones urbaines, l'analyse future s'attache à l'efficacité de l'organisation afin de pallier les difficultés d'embouteillages des services.

En revanche pour les autres zones, il s'agit d'optimiser les ressources disponibles, c'est-à-dire les urgentistes, dans l'objectif de répondre à la demande de soins non programmés et garantir une coordination assurant la prise en charge des urgences vraies en 30 minutes.

Le risque est grand pour les services qui mobilisent trop de ressources pour un faible volume d'activité. Ainsi, ceux dont l'activité serait inférieure à 8 000/10 000 passages par an pourraient être amenés à évoluer pour être transformés en centres de soins non programmés. Ils deviendraient des centres de consultations médicales sans urgentiste et sans rendez-vous.

Cela pourrait concerner 67 services d'urgences sur 650 en France dont 2 en Meurthe-et-Moselle.

Au-delà de ce risque qui dépendra du plan d'action qui sera présenté par Madame la ministre, il est important que la réflexion générale puisse tenir compte de la réalité des territoires.

La volonté de rationaliser l'accès aux urgences ne peut se faire au détriment des patients et de l'égal accès aux soins que nous leur devons.

Aussi, je souhaitais savoir, Monsieur le Préfet, comment seront prises en compte les réalités territoriales dans le plan d'action afin d'éviter une gestion strictement arithmétique de la rationalisation ?

Je vous remercie.

Séance du Conseil Départemental du 21 septembre 2015

Question de Madame Michèle PILOT - Conseillère Départementale

Réponse de M. le Préfet :

Madame la Conseillère Départementale,

Comme l'a rappelé Madame la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes dans son communiqué du 31 août 2015, il n'existe pas de liste de services d'urgences menacés de fermeture. Toutes les actions engagées ont pour but de garantir un accès urgent à chaque personne en moins de 30 minutes conformément aux orientations définies en 2012.

Le rapport que vous mentionnez propose une analyse de la situation des services d'urgences ainsi que des pistes d'actions afin de réaliser les adaptations nécessaires qui permettront d'atteindre cet objectif, tout en favorisant une prise en charge efficiente, de qualité, et une structuration du parcours patient selon la gradation des soins nécessaires.

Ainsi, il ne s'agit pas de remettre en cause les services d'urgences dont le bénéfice pour la population a été démontré et qui est d'ailleurs souligné dans ce rapport.

Les évolutions initiées ces dernières années en Lorraine visent à offrir des services de proximité à la population, tout en favorisant l'amélioration de la qualité et le renforcement de la sécurité des prises en charge.

Pour approfondir ce sujet, qui est de la compétence de l'Agence Régionale de Santé, son Directeur Général et ses collaborateurs se tiennent à la disposition du Président et des élus du Conseil Départemental.